

Le paiement de ma retraite de l'Etat

Dispositif pour la mise en paiement des nouvelles pensions

Afin d'obtenir le paiement de votre pension, il est recommandé, après avoir téléchargé votre titre de pension disponible dans [votre espace sécurisé ENSAP](#) (création de votre compte nécessaire), de transmettre de manière dématérialisée votre déclaration de mise en paiement, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire, si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur votre déclaration ou si vous souhaitez en changer, en utilisant le formulaire ci-dessous.

Si vous ne parvenez pas à transmettre votre déclaration de manière dématérialisée, vous pouvez l'envoyer complétée, datée et signée, sous enveloppe affranchie, à l'adresse figurant sur celle-ci.

Service en ligne

- [Je complète le formulaire en ligne](#)

Quel est l'organisme qui paie ma pension ?

Le paiement de votre pension est assuré par votre centre de retraites.

Si vous rencontrez un problème de paiement, contactez-le.

Le centre chargé du paiement de votre pension est indiqué sur votre titre de pension et ses coordonnées figurent sur la lettre qui accompagne votre titre. Il est également indiqué sur vos bulletins de pension. La liste des centres de paiement est également consultable dans la page contact de ce site en suivant le lien ci-dessous.

C'est important

Pour obtenir le premier paiement de votre pension, n'oubliez pas d'adresser la déclaration pour la mise en paiement et si cela vous est demandé un relevé d'identité bancaire. Sans ces documents, votre centre de retraites ne pourra pas payer votre pension.

Pour plus d'informations

- [Consultez la liste des centres de paiement](#)
- [Transmettez votre déclaration de mise en paiement en ligne](#)

Comment ma pension m'est-elle versée ?

La pension est obligatoirement payée par virement sur un compte bancaire.

A l'étranger, le paiement est effectué par virement et exceptionnellement pour certaines pensions par chèque ou en espèces.

Le virement peut être effectué sur un compte bancaire local.

Dans ce cas, vous devez en faire la demande par courrier à :

Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger
Centre de gestion des retraites
BP 54007
44040 Nantes Cedex 1

C'est important

En cas de changement du compte sur lequel votre pension doit être virée, adressez immédiatement à votre centre de retraites le relevé d'identité bancaire de votre nouveau compte.

Nous vous conseillons de ne pas clôturer votre ancien compte avant le premier virement sur le nouveau compte afin d'éviter le rejet du virement.

Pour plus d'informations

- [Consulter le site France diplomatie](#)